



**ACADÉMIE  
DE LIMOGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Corrèze

Division des élèves et des affaires financières

Affaire suivie par :  
**Responsable de division**  
**Mme Isabelle Fulminet**  
Tél : 05 87 01 20 76

Affaire suivie par :  
Mme Catherine Lachesnais  
Tél : 05 87 01 20 66  
Mél : : [actioneducative.ia19@ac-limoges.fr](mailto:actioneducative.ia19@ac-limoges.fr)

Cité Administrative Jean Montalat  
BP 314  
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 12 décembre 2024

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles –  
publiques et privées  
S/C de Mesdames les Inspectrices et Messieurs  
les Inspecteurs chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissements – publics et privés

**Objet :** Association nationale des membres de l'ordre national du mérite  
Prix de la mémoire 2025

**P.J. :** Règlement  
Dossier de candidature

J'ai le plaisir de vous faire savoir que la session 2025 du Prix de la Mémoire, prix porté conjointement par l'ANMONM, l'Education Nationale et l'ONAC-VG, est ouverte.

Le 15 juin 2011, à l'occasion d'une cérémonie officielle à l'Hôtel des Invalides, à Paris, une convention cadre a été établie entre le ministère et l'Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM). Cette convention prévoit notamment que les sections départementales de cette association décernent annuellement un prix destiné à inciter les élèves à tirer les leçons du passé pour construire le futur.

En lien avec l'Histoire et la mémoire, les actions éducatives favorisent à l'école des initiatives collectives au sein de projets pluridisciplinaires portés par les établissements dans le cadre du programme prévisionnel. Ce cadre est défini par la direction générale de l'enseignement scolaire via les référents académiques « Mémoire-Citoyenneté ». Les sections départementales de l'Association Nationale de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) peuvent toutes y trouver leur place.

Ce prix de la Mémoire est destiné à mettre en valeur un projet pédagogique collectif déjà mis en œuvre pour l'année scolaire en cours. Il ne nécessite aucun travail supplémentaire pour les élèves et les équipes pédagogiques.

Ainsi, je vous serais très obligé de bien vouloir me transmettre vos propositions, à l'aide de

la fiche ci-jointe **avant le vendredi 21 mars 2025 à la :**

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze  
Division des Elèves et des affaires financières  
Place Martial Brigouleix – 19000 TULLE

Par ailleurs, je vous serais reconnaissant de veiller aux points suivants :

- exactitude des informations mentionnées sur la fiche de proposition
- respect des dates de retour des dossiers
- explicitation des sigles utilisés pour une meilleure compréhension des dossiers
- lisibilité des dossiers.
- **Madame Laporte-Jeanot , responsable du prix de la mémoire pour la section Corrèze se tient à votre disposition pour la constitution du dossier : téléphone 06.08.27.42.89 ou [h.laportejeanot@free.fr](mailto:h.laportejeanot@free.fr)**

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour accorder à cette action l'importance qu'elle mérite et je vous en remercie.

**Signé**  
Franck CUTILLAS